

## LA PRÉSENCE EN COURS – LES INAPTITUDES

La présence en cours d'EPS est obligatoire pour **tous** les élèves, qu'ils soient aptes ou non à la pratique des activités. En cas d'inaptitude et selon la durée du certificat médical, l'élève sera **présent en cours EPS ou en cours d'EPS adaptée**. En cas d'absence aux évaluations sans justificatif médical, l'élève pourra être évalué sur le travail fourni au cours du cycle.

## LES RÈGLES À RESPECTER

Ce sont celles du règlement intérieur du Lycée (aucun couvre-chef à l'intérieur des locaux, crachats interdits, aucun portable ou baladeur pendant les cours...) et plus spécifiquement pour l'EPS: une tenue d'EPS **décente** et **adaptée à la pratique** des activités physiques **en toute sécurité**.

## LE MATÉRIEL – LES INSTALLATIONS

L'installation et le rangement du matériel en cours d'EPS font partie des devoirs de chacun. Mis à disposition de tous les élèves, le matériel doit être manipulé et utilisé avec respect.

En dehors des cours l'accès aux installations est interdit, sauf autorisation donnée par les Professeurs d'EPS.

Pendant les **récréations** ou le **temps de midi**, les élèves ne doivent **pas stationner aux abords immédiats du stade, ni s'asseoir ou s'allonger sur les aires de réception en mousse des sautoirs en hauteur**.

Pour se rendre d'un bâtiment à l'autre les élèves ne sont pas autorisés à cheminer sur le stade (piste en tartan), ils doivent emprunter les passages goudronnés prévus à cet effet.

## LES VESTIAIRES

Après leur fermeture, l'accès aux vestiaires sera exceptionnel et ouvert uniquement en cas d'urgence. Les professeurs ne pourront pas être tenus pour responsables des vols (argent, objets précieux, téléphones portables ou autres ...) qui pourraient éventuellement se produire.

Calme et discipline sont de rigueur dans les vestiaires, toute conduite à risques est à proscrire.

## L'ORGANISATION ET L'ÉVALUATION DE L'EPS

### L'EPS OBLIGATOIRE

Les élèves de plusieurs classes d'un même niveau sont la plupart du temps regroupés puis, répartis par "menu d'activités" en groupes EPS sous la responsabilité d'un professeur pour l'année scolaire.

Les activités sont évaluées, en fin de cycle. La note de trimestre, liée aux Compétences Propres des activités pratiquées, est calculée en fonction des performances de terrain et des connaissances maîtrisées par l'élève en action pour réussir.

Le comportement de chaque élève (ponctualité, assiduité, respect des règles et des consignes, investissement, progrès, réflexion, analyse, bilan...), fait aussi l'objet d'une évaluation. Cette note, liée aux Compétences Méthodologiques et Sociales représente ¼ de la moyenne trimestrielle.

### LES ÉPREUVES D'EPS OBLIGATOIRE AU BACCALAURÉAT

Les candidats sont évalués sur 3 épreuves, qui ont pour support les 3 activités du menu EPS. Ces épreuves sont issues du Référentiel National proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et choisies dans le respect des Textes Officiels.

Les élèves de Terminale sont convoqués à une date précise, chaque trimestre, pour satisfaire au contrôle en cours de formation appelé "CCF", (coefficient 2 du premier groupe d'épreuves).

Toute absence ou inaptitude le jour de l'évaluation qui n'est pas justifiée par un Certificat Médical puis validée par le Médecin Scolaire entraîne la note zéro pour l'épreuve. Une séance de "rattrapage" est en général prévue au mois de Juin, mais uniquement réservée aux candidats reconnus médicalement inaptes lors de la première date d'évaluation.

**Les notes** obtenues lors du passage **des épreuves de Bac ne se confondent ni avec les notes de bac blanc, ni avec les notes trimestrielles** attribuées aux élèves pendant l'année scolaire, et ne peuvent pas leur être communiquées avant les résultats définitifs de l'examen du Baccalauréat.

### L'EPS FACULTATIVE ET L'OPTION AU BACCALAURÉAT

Des cours de badminton + course ½ fond, ou danse + step ou natation + sauvetage sont encadrés chaque semaine en S3-S4 par un professeur d'EPS dans le cadre d'une option facultative (le mardi pour les 2<sup>ndes</sup> et 1<sup>ères</sup>, le jeudi pour les Terminales).

En Terminale lors de l'évaluation de ces deux épreuves d'option facultative CCF, les points au-dessus de la moyenne sont coefficientés 2 et ajoutés au total de points des épreuves du premier groupe. Les modalités de convocation et d'évaluation sont identiques à celles de l'EPS obligatoire (voir ci-dessus).

L'effectif de chaque groupe est limité à la capacité d'accueil des installations sportives utilisées. Une sélection est donc envisageable en début d'année. La présence et l'assiduité des élèves retenus sont obligatoires jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. La natation peut aussi être proposée dans le cadre de l'EPS adaptée au même horaire que l'option.

Des films ou photos faits dans le cadre des cours d'EPS ou des activités UNSS, sont utilisés à des fins d'analyse/évaluation (EPS) ou affichage/publication sur le site du Lycée (UNSS) → merci d'indiquer votre position sur le droit à l'image:

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

J'ACCEPTÉ

JE REFUSE

PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTÉ LE.....2014

SIGNATURE ÉLÈVE :

SIGNATURE PARENTS :